



Gevrey, le 11 mai 2017

Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Madame ZITO Florence  
Présidente de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Maire  
Monsieur ARZUR André  
Mairie  
21 220 FIXIN

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN  
Objet : Projet de modification du PLU de Fixin  
Nos références : SAGE/PLU/2017/42

Monsieur le Maire,

Faisant suite à la réunion des personnes publiques associées qui s'est tenue le 3 mai 2017 en mairie de Fixin, à laquelle participait M. BOILLIN animateur du SAGE, et aux documents qui ont été présentés, je tenais à vous confirmer les points évoqués lors de cette rencontre.

La CLE de la Vouge a bien noté que le projet de modification du PLU de Fixin, répond à une demande de regrouper les divers sites d'exploitation de la société de transports GRG en un seul au lieu-dit les Herbuottes. C'est avec attention qu'elle a pris connaissance de votre projet et de sa compatibilité avec le SAGE de la Vouge, adopté le 3 mars 2014.

Le SAGE de la Vouge comprend notamment les objectifs (PAGD) et règle (règlement) suivants :

- Objectif général II : Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire
- Objectif général V : Restaurer l'équilibre quantitatif des cours d'eau en conciliant les usages avec les besoins du milieu
- Objectif général VI : Préserver et restaurer la qualité et assurer la gestion quantitative de la nappe de Dijon Sud
- Règle 1 : Traitement de l'imperméabilisation des sols

La CLE a noté que le projet porte sur le déclassement d'une partie de la zone A en zone 1AUe (+3,43 ha) et ne remet pas en cause le fondement du projet initial (approbation du 20 avril 2015).

Les principales composantes de l'environnement ont bien été prises en compte dans le projet de modification (AEP, assainissement, zones inondable, humides et naturelles, etc.).

CLE Vouge – 25 avenue de la Gare – 21 220 Gevrey Chambertin  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)  
[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](http://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

La CLE de la Vouge se félicite que la municipalité de Fixin encourage, dans ses Orientations d'Aménagement et de Programmation :

- La réutilisation des eaux pluviales pour les besoins de l'entreprise,
- L'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

Il est à noter que l'article 4 de la zone 1 AUE est conforme avec la règle du SAGE précisant les modalités de compensation de l'imperméabilisation des sols.

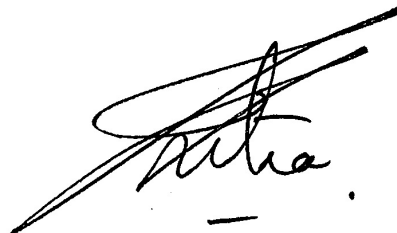
La CLE de la Vouge donne un avis favorable, au projet de modification du PLU présenté par la commune de Fixin. Elle rappelle que la gestion par infiltration des eaux pluviales répond également à l'objectif de réalimentation de la nappe de Dijon, inscrit dans le contrat de nappe signé le 19 mai 2016.

La CLE a noté qu'un dossier loi sur l'eau (ad hoc) est cours de constitution et sera soumis à avis dans les prochains mois.

Enfin, au-delà de l'avis émis ci-avant, la CLE de la Vouge souhaite alerter la commune de Fixin et la communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges, sur les décisions futurs à prendre en matière d'urbanisme et d'aménagement de leurs périmètres de compétence. En effet, si les modifications du climat ne sont plus sujet à controverse, il sera nécessaire d'engager à l'avenir des réflexions prévoyant la désimperméabilisation des sols à hauteur de 150% de nouvelle surface imperméabilisée inscrites dans la disposition 5A-04 « *Eviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées* » du SDAGE RM 2016-2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge  
Florence ZITO



Copie à :

- Monsieur le Président de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud
- Monsieur le Président de la communauté de communes de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges